Préparé pour :

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Indice ACVM des investisseurs ▶▶

Étude concernant le Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick | www.nbsc-cvmnb.ca
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J2

Octobre 2006

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Innovative Research Group, Inc. | www.innovativeresearch.ca

Vancouver Office
1055 West Hastings, 3rd Floor
Vancouver BC | V6E 2E9
Main: 604.662.4022
Fax: 604.684.6024

Toronto Office
350 Bay Street, 3rd Floor
Toronto ON | M5H 2S6
Main: 416.642.6340
Fax: 416.640.5988

INNOVATIVE RESEARCH GROUP

---

1. Sommaire

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (CVMNB) est résolue à aider les investisseurs de la province à « investir en toute connaissance ». L'éducation est l'une de ses quatre priorités stratégiques. Par conséquent, lorsque les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont demandé à Innovative Research Group Inc. de réaliser une étude, soit l'Indice ACVM des investisseurs, la CVMNB en a profité pour élaborer une étude personnalisée examinant de façon approfondie les attitudes et les comportements des Néo-Brunswickois à l'égard des placements et de la fraude financière.

Les deux études comportent trois volets :

- Déterminer la proportion de répondants qui font des placements et évaluer s'ils ont les connaissances et les compétences nécessaires pour placer leur argent de façon appropriée;
- Évaluer à des fins d'analyse comparative ce que la fraude financière signifie pour les répondants et l'expérience qu'ils en ont;
- Évaluer à des fins d'analyse comparative ce que les répondants savent des autorités en valeurs mobilières et leurs attentes à l'égard de celles-ci.

L'Indice ACVM des investisseurs est une étude qui combine un sondage téléphonique par composition aléatoire et une enquête en ligne approfondie.

- L'enquête en ligne auprès de 5 568 personnes a permis d'établir le profil des investisseurs canadiens et de réunir un important échantillon de Canadiens qui ont été victimes de fraude.
- Outre le sondage en ligne, un sondage téléphonique national mené auprès de 2 000 personnes a servi à établir le taux d'incidence de comportements spécifiques en matière de placements. Ce taux d'incidence a servi à pondérer l'échantillon en ligne de façon à ce qu'il soit représentatif de la population canadienne.
- Au total, 655 entretiens ont été réalisés au Nouveau-Brunswick.

1.1 Tour d'horizon

Les placements

- Les deux tiers des Néo-Brunswickois épargnent d'une façon ou d'une autre, mais seulement un sur cinq est un investisseur actif. Ils sont

légèrement plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens de n'avoir aucun placement (33 % et 30 % respectivement), mais ceux qui en ont sont aussi susceptibles d'être des investisseurs actifs que les autres Canadiens (22 % et 23 % respectivement).

- En règle générale, les Néo-Brunswickois ont les bonnes attitudes à l'égard des placements.
    - Les réponses obtenues au Nouveau-Brunswick se rapprochent généralement de celles de l'ensemble des Canadiens en ce qui a trait à la plupart des attitudes, sauf ces trois exceptions :
        - Les répondants du Nouveau-Brunswick qui disent savoir où chercher de l'information sont moins nombreux que les Canadiens, l'écart étant de 6 % (59 % et 65 % respectivement) et 5 % de plus sont d'avis que personne ne devrait faire des placements sans faire de recherches (92 % et 87 % respectivement).
        - Ils sont moins susceptibles de convenir qu'il incombe à une personne d'acquérir de bonnes compétences en matière de placements, l'écart étant de sept points. (Prière d'ajouter les pourcentages correspondant au Nouveau-Brunswick et au Canada aux fins de comparaison)

- Les Canadiens obtiennent des résultats variables en ce qui concerne l'application de précautions appropriées dans leur prise de décisions en matière de placements.
    - Dans l'ensemble, les résultats obtenus au Nouveau-Brunswick se rapprochent de la moyenne canadienne au chapitre du comportement.
    - Dans le cas des exceptions, les valeurs sont inférieures aux moyennes.
        - Les investisseurs du Nouveau-Brunswick sont moins susceptibles d'avoir fait leurs propres recherches concernant leur dernier placement (en moyenne, au Canada, 48 % des répondants ont fait de telles recherches, mais c'est le cas de seulement 42 % des Néo-Brunswickois).
        - Les investisseurs du Nouveau-Brunswick sont moins susceptibles d'être en mesure d'expliquer les risques et les avantages de leur dernier placement (en moyenne, au Canada, 53 % des répondants peuvent le faire, mais c'est le cas de seulement 44 % des Néo-Brunswickois).

La fraude

- Les Néo-Brunswickois tendent à reconnaître les indicateurs communs de la fraude.
- Bien que les Néo-Brunswickois soient tout aussi susceptibles (35 %) que les autres Canadiens de se faire proposer un placement frauduleux, seulement 3 % d'entre eux ont déjà été victimes de fraude financière, alors que ce pourcentage est de 11 % à l'échelle nationale.
- Les Néo-Brunswickois sont plus susceptibles que la moyenne des Canadiens de recevoir un appel téléphonique d'un inconnu (36 %) et beaucoup moins susceptibles d'être approchés par une personne en qui ils ont confiance (3 % et « pourcentage au Canada »).
- Même si les Néo-Brunswickois sont moins susceptibles de convenir que la fraude est répandue dans leur province (29 %), à peu près le même pourcentage de répondants (53 %) que dans l'ensemble du pays croient courir autant de risques que quiconque d'en être victimes.
- Seulement 15 % des Néo-Brunswickois ont affirmé avoir rapporté la dernière tentative de fraude dont ils ont été victimes.

Les autorités en valeurs mobilières

- Comme les autres Canadiens, les investisseurs Néo-Brunswickois se soucient peu des aspects réglementaires.
- Comme c'est le cas dans les autres provinces de l'Atlantique, moins de une personne sur quatre au Nouveau-Brunswick croit qu'il existe un organisme de réglementation en matière de valeurs mobilières dans sa province.
- Les gens qui ont une opinion à l'égard de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick tendent à avoir une opinion favorable.
- Les Néo-Brunswickois sont d'avis que les autorités en valeurs mobilières devraient avoir comme principales priorités de sensibiliser les investisseurs et d'empêcher les contrevenants d'agir.

1.2 Principales constatations concernant les placements

Les deux tiers des Néo-Brunswickois épargnent d'une façon ou d'une autre, mais seulement un peu plus de un sur cinq est un investisseur actif.

- Les Néo-Brunswickois sont légèrement plus susceptibles que la moyenne des Canadiens de ne pas avoir d'économies (Nouveau-Brunswick : 33 %, Canada : 30 %). La segmentation de l'Indice ACVM des investisseurs montre que 23 % des Canadiens sont des investisseurs actifs (22 % au Nouveau-Brunswick) et 27 %, des investisseurs passifs (23 % au Nouveau-Brunswick), que 20 % épargnent sans faire de placements (22 % au Nouveau-Brunswick) et que 30 % n'ont pas d'économies du tout (33 % au Nouveau-Brunswick).

- Dans l'ensemble du Canada, 60 % des répondants qui n'ont pas d'économies déclarent qu'ils comptent épargner à l'avenir, alors que les Néo-Brunswickois sans économies sont beaucoup plus incertains sur ce point (45 % ne le savent pas).

En moyenne, la majorité des Canadiens ont les bonnes attitudes lorsqu'ils font des placements, mais les Néo-Brunswickois se laissent distancier en matière de préparation financière.

- Les Néo-Brunswickois se rallient au consensus canadien concernant plusieurs attitudes :
  - Comme 96 % des répondants à l'échelle du pays, 93 % des Néo-Brunswickois sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Que ce soit en contribuant à un régime de retraite ou en épargnant d'une autre façon, il est important d'accumuler des économies et des investissements personnels. »
  - Au Nouveau-Brunswick, 86 % des répondants estiment qu'il est important qu'une personne comme eux ait un plan financier (88 % au Canada).
- Les Néo-Brunswickois accusent un léger retard par rapport aux autres Canadiens quant aux attitudes suivantes :
  - 87 % des Néo-Brunswickois sont d'accord avec l'énoncé suivant : « On ne devrait jamais investir sans effectuer des recherches sur l'investissement en question. » (92 % des Canadiens)
  - 59 % sont d'accord avec l'énoncé suivant : « Je sais où rechercher l'information pour vérifier les occasions d'investissement. » (65 % des Canadiens)
  - 72 % sont d'accord avec l'énoncé suivant : « La responsabilité d'acquérir les habiletés nécessaires pour effectuer des investissements judicieux revient aux individus. » (79 % des Canadiens)

Les Néo-Brunswickois rejettent la plupart des mythes dangereux en matière de placements

- 16 % des Néo-Brunswickois sont d'accord avec l'énoncé suivant : « Une des meilleures façons de faire de l'argent à la Bourse est de chercher de l'information privilégiée. » (19 % au Canada)
- Au Nouveau-Brunswick, 18 % des répondants sont d'accord avec l'énoncé suivant : « La seule façon d'obtenir un bon rendement à la bourse est de faire des investissements risqués. » (18 % au Canada)
- Un peu plus de un Néo-Brunswickois sur quatre (22 %) est d'accord avec l'énoncé à l'effet que si on n'agit pas immédiatement quand on entend parler d'une nouvelle possibilité de placement, on risque de rater une belle occasion. (26 % au Canada)

Un grand nombre de Néo-Brunswickois et de Canadiens ne disposent pas des outils essentiels en matière de placements

- Bien que la plupart des Néo-Brunswickois affirment qu'il est important d'avoir un plan, 59 % disent qu'ils n'ont pas de plan financier comportant des objectifs clairs en matière de placements (58 % dans l'ensemble du Canada) et 57 % n'ont pas un conseiller financier attitré (55 % dans l'ensemble du Canada).
- Cependant, 82 % des Néo-Brunswickois qui détiennent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement déclarent qu'ils connaissent les risques liés à chacun de leurs placements (86 % de l'ensemble des Canadiens) et 59 % ont réévalué, au cours de la dernière année, le niveau de risque qu'ils sont prêts à assumer (62 % en moyenne au Canada).

Les Canadiens et les Néo-Brunswickois ont une connaissance moyenne des placements

- Presque tous les Canadiens et les Néo-Brunswickois ont donné plus de bonnes que de mauvaises réponses à trois questions visant à évaluer leurs connaissances en matière de placements (69 % des répondants à l'échelle nationale et 60 % au Nouveau-Brunswick).
- Tant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada, 21 % des répondants ont correctement répondu aux trois questions.

Les Néo-Brunswickois manifestent une confiance légèrement moindre que l'ensemble des Canadiens dans leur prise de décisions en matière de placements.

- Un peu moins de la moitié des Néo-Brunswickois (47 %) affirment avoir confiance en leur capacité à prendre des décisions en matière de placements, cette proportion étant légèrement supérieure à la moitié dans l'ensemble du Canada (51 %).
    - 68 % des Néo-Brunswickois qui détiennent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement sont confiants lorsqu'ils font des placements.
- 59 % des Néo-Brunswickois disent savoir où chercher l'information nécessaire pour vérifier les occasions de placement.
    - Ce résultat se situe six points de pourcentage sous la moyenne canadienne, qui atteint 65 %.
    - 71 % des Néo-Brunswickois qui détiennent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement disent savoir où trouver de l'information, ce qui correspond à six points de moins que les investisseurs de l'ensemble du pays.

Les Canadiens obtiennent des résultats variables en ce qui concerne l'application de précautions appropriées dans leur prise de décisions en matière de placements.

En ce qui a trait au dernier placement effectué par les Canadiens qui détiennent des actions, des obligations ou des parts de fonds communs de placement :

- 42 % des répondants affirment qu'ils se sont renseignés avant de faire leur dernier placement, bien que 87 % disent qu'il ne faut jamais faire un placement sans faire de recherches.
    - Comme dans l'ensemble du Canada, près de la moitié des répondants du Nouveau-Brunswick qui ne se sont pas renseignés sur leurs placements les ont acquis en suivant la recommandation de leurs conseillers financiers, ce qui laisse entendre que, selon eux, les recherches peuvent être faites par quelqu'un d'autre.
- 63 % des investisseurs néo-brunswickois ont pris le temps d'examiner le placement avant d'agir, mais 22 % ont déclaré avoir agi dès qu'ils en ont entendu parler, ce qui correspond à la tendance à l'échelle nationale.
- 9 % des investisseurs néo-brunswickois ont déclaré avoir été pressés d'agir immédiatement, à défaut de quoi ils risquaient de rater une belle occasion.

Quels sont les facteurs à l'origine d'un bon comportement en matière de placements pour les Néo-Brunswickois?

Les résultats de l'étude nous aident à comprendre les facteurs à l'origine d'un bon comportement en matière de placements.

- Tant chez les Néo-Brunswickois que chez les autres Canadiens, le fait de se fier entièrement à ses conseillers est le principal indicateur d'un bon comportement sur le plan financier.
- Tant la confiance en général que la certitude d'être capable de trouver l'information nécessaire à une prise de décisions éclairées en matière de placements sont des indicateurs importants d'un bon comportement financier.
- Comprendre sa tolérance à l'égard du risque est un autre facteur à l'origine des bonnes pratiques pour les Néo-Brunswickois.
- Croire en l'importance de mener des recherches mène à de bonnes pratiques financières.
- Finalement, les hommes et les propriétaires sont plus susceptibles que les femmes et les non-propriétaires d'avoir un bon comportement financier.
- L'une des quelques différences entre les Néo-Brunswickois et les autres Canadiens a trait au rôle de la langue. Dans l'ensemble du Canada, les francophones sont moins susceptibles de faire preuve d'un bon comportement financier, alors que, au Nouveau-Brunswick, la langue

maternelle n'a aucune incidence sur la probabilité d'un bon comportement financier.

1.3 Principales constatations concernant la fraude

Les Néo-Brunswickois tendent à reconnaître les indices d'une fraude.

- Malgré une certaine confusion quant à l'assurance-dépôts de la SADC, la plupart des indices d'une fraude potentielle en matière de placements ont rapidement été détectés par les Néo-Brunswickois.

Les tentatives de fraude : une expérience commune.

- L'expérience des Néo-Brunswickois en rapport avec les tentatives de fraude est presque identique à la situation observée à l'échelle nationale, un peu plus de un répondant sur trois (35 %) déclarant avoir été approché ou s'être fait offrir un placement potentiellement frauduleux.
    - Comme c'est le cas à l'échelle nationale, la plupart des Néo-Brunswickois auxquels on a proposé un placement frauduleux ont été sollicités à plusieurs reprises, ce qui correspond à la tendance à l'échelle nationale.
    - Le pourriel est la méthode la plus couramment utilisée.
    - Un appel téléphonique de la part d'un inconnu est une tentative de fraude particulièrement courante au Nouveau-Brunswick (36 %).
    - Se faire présenter un fraudeur par un ami, un membre de sa famille ou un voisin est un autre moyen courant (12 %).
    - Très peu de fraudeurs qui communiquent avec les Néo-Brunswickois ont une relation de confiance avec leurs cibles (3 %).

- Les Néo-Brunswickois sont beaucoup moins susceptibles d'avoir été victimes d'une fraude que l'ensemble des Canadiens.
    - Uniquement 3 % des Néo-Brunswickois qui se sont fait offrir un placement frauduleux disent avoir fait le placement en question, ce pourcentage étant de 11 % à l'échelle du Canada.
    - Malgré un plus grand échantillon au Nouveau-Brunswick, seulement onze cas ont été notés. Par conséquent, toute comparaison avec le reste du Canada a été impossible.

Malgré ces constatations, les Canadiens ne jugent pas que la fraude soit courante ou qu'ils soient personnellement menacés.

- Un peu plus de la moitié des Néo-Brunswickois (53 %) conviennent qu'ils risquent autant que quiconque d'être victimes d'une fraude en matière de placements, ce qui est un peu plus élevé que dans l'ensemble du Canada, malgré une incidence plus faible des fraudes réussies.

- Seulement 29 % des répondants néo-brunswickois estiment que les fraudes en matière de placements sont courantes dans leur province.

Divergence entre les convictions et les comportements en matière de signalement

- Bien que 86 % des répondants néo-brunswickois conviennent qu'il est important de signaler aux autorités toute proposition douteuse, même s'ils n'ont qu'un soupçon...
- ... seulement 15 % des personnes victimes d'une tentative de fraude l'ont fait.
- Ce faible taux correspond à la moyenne enregistrée au pays, soit 14 %.

Qui est plus susceptible d'être victime d'une fraude?

Il est très difficile de prédire qui sera victime d'une fraude, particulièrement au Nouveau-Brunswick, où le taux de réussite des tentatives de fraude est si faible. Les résultats obtenus à l'échelle nationale montrent que presque n'importe qui peut en être victime, quels que soient le montant ou la nature de ses avoirs, l'étendue de ses connaissances en matière de placements et les précautions prises.

Selon l'Indice ACVM des investisseurs, la probabilité d'être victime de fraude dépend surtout du fraudeur. Ainsi, n'importe qui est à risque si c'est un ami, un conseiller financier ou une personne en qui on est particulièrement susceptible d'avoir confiance qui désire commettre la fraude.

Nos constatations révèlent certaines caractéristiques des personnes qui sont un peu plus à risque que d'autres d'êtres victimes. Ce sont les hommes, les personnes sûres de leurs compétences en matière de placements et celles qui se laissent convaincre de l'urgence d'agir pour ne pas rater une occasion. Dans les faits, toutefois, les femmes, les personnes moins confiantes et celles qui ne cèdent pas aux pressions sont également victimes de fraude, mais un peu moins souvent.

1.4 Principales constatations concernant les autorités en valeurs mobilières

Les investisseurs se soucient peu des préoccupations des autorités en valeurs mobilières.

- Les trois principales préoccupations des investisseurs (la volatilité des marchés, le rendement de leurs placements et les économies en vue de la retraite) ont peu d'incidence pour les autorités en valeurs mobilières.
- 7 % des investisseurs néo-brunswickois mentionnent la transparence des marchés.

- Seulement 6 % des investisseurs déclarent que la sensibilisation des investisseurs est leur préoccupation principale.

Seul un répondant sur quatre croit qu'il existe une autorité en valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

- Seulement 24 % des répondants savent qu'il existe un organisme provincial chargé de réglementer les placements au Nouveau-Brunswick, ce qui correspond aux résultats obtenus dans les autres provinces de l'Atlantique.
    - Ce pourcentage est de 23 % dans les autres provinces de l'Atlantique.

Même avec une aide, la connaissance de l'autorité en valeurs mobilières est peu élevée.

- Au Nouveau-Brunswick, seulement un peu plus de un répondant sur sept est « très familier » (4 %) ou « assez familier » (11 %) avec l'autorité en valeurs mobilières de sa province.
- 45 % des répondants mentionnent ne pas avoir entendu parler de l'organisme.

Les répondants ayant une opinion arrêtée ont une opinion favorable de l'autorité en valeurs mobilières.

- 79 % des répondants n'ont pas d'opinion sur l'autorité en valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ou ont une opinion ni favorable ni défavorable.
- Les opinions favorables (17 %) sont cinq fois plus nombreuses que les opinions défavorables (3 %).

Un peu moins de la moitié des répondants estiment que les autorités en valeurs mobilières peuvent empêcher les fraudeurs d'agir.

- 45 % des répondants disent que les autorités provinciales en valeurs mobilières peuvent empêcher les fraudeurs d'agir, alors que 15 % croient le contraire.
    - Toutefois, il n'existe pas une forte relation entre cette conviction et la probabilité de dénonciation des tentatives de fraude.

Pour les Néo-Brunswickois, la principale priorité des autorités en valeurs mobilières devrait être d'empêcher les contrevenants d'agir.

- 67 % des répondants affirment qu'il est extrêmement important d'empêcher les contrevenants d'offrir des placements.
- 61 % déclarent qu'il est extrêmement important de sensibiliser les investisseurs pour qu'ils puissent mieux se protéger contre les fraudes.
- 48 % disent qu'il est extrêmement important d'emprisonner les contrevenants.

- Selon 37 %, il est extrêmement important d'établir les règles pour le secteur financier de la province.